

NOTE D'INFORMATION

Octobre 2014

> 02 <

Le 16/10/14

CHAMPIONNAT DE LIGUE **ÉPÉE DAMES** & **ÉPÉE HOMMES** **Individuel** SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014

CADETS Individuel

Appel : 14h30 - Scratch : 14h45

CADETTES Individuel

Appel : 15h30 - Scratch : 15h45

Inscription individuel : 10+2 €uros

CHAMPIONNAT DE LIGUE **ÉPÉE DAMES** & **ÉPÉE HOMMES** **ÉQUIPES** DIMANCHE 9 NOVEMBRE 2014

CADETS GARÇONS ÉQUIPES

CADETS FILLES ÉQUIPES

Appel : 9h30 - Scratch : 9h45

**Gymnase MAKOWSKI – Rue du Pré Souverain
93000 BOBIGNY**

Inscription obligatoire pour les équipes : 30 €uros

(pas d'engagement sur place pour les équipes)

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le **jeudi 6 novembre à 23h59**.

- ✓ Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.
- ✓ Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission** epée.dames.creteil@free.fr pour l'Épée Dames - acbobigny.escrime@gmail.com pour l'Épée Hommes **(avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.**
- ✓ Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.



